



BP. 35
97680 TSINGONI

DEMANDE DE SUBVENTION 2025
CONSTRUCTION DE STADE SYNTHETIQUE A COMBANI

Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°780 en date du 21 mai 2023 portant élection de M. ISSILAMOU Hamada en tant que maire de la commune de Tsingoni,

Vu la délibération n°000783 du 31 mai 2023 portant délégation de pouvoirs du maire et autorisant à M. le maire à « demander à tout organisme financeur, l'attribution de subvention »,

Considérant que la ville de Tsingoni souhaite réaliser la construction de stade synthétique avec gradins à Combani,

DECIDE

ARTICLE 1

Le maire valide l'opération ci-dessous et son plan de financement.

Opération à réaliser	Plan de financement						Coût total opération
	CD	CCT	DRAJES	FCTVA	Mairie	3CO	
Construction stade synthétique Combani	1 908 088 € Delib. DL_CP2024_0277	810 377 €	770 060 €	738 344 €	162 076 €	113 150 €	4 502 095 €
%	42,4	18	17,1	16,4	3,6	2,5	100,00%

ARTICLE 2

Le maire autorise le dépôt et la transmission des dossiers de demande de financement.

ARTICLE 3

Le Directeur Général des Services et le Directeur Administratif et Financier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

M. HAIDAR Mohamed-EL- Amine

Adjoint maire

pour le maire et par délégation

Adjoint maire en charge des finances,
budget et commande publique

Tsingoni, le 21/02/2025